

**Règlement particulier du jeu de loterie instantanée de La Française des jeux accessible  
par internet dénommé « SUPER 100 € »**

**NOR : FDJJ1724374X**

**Article 1er**  
**Cadre juridique**

Le présent règlement particulier est pris en complément du règlement général des jeux de La Française des jeux accessibles par internet et par téléphone mobile, ainsi que du règlement du jeu accessible par internet dénommé « SUPER JACKPOT » fait le 29 août 2017, dont les dispositions s'appliquent au présent jeu.

Les prises de jeu sur internet pour le jeu « SUPER 100 € » seront, en principe, possibles à compter du 12 octobre 2017. Si la date du 12 octobre 2017 ne pouvait être respectée pour des raisons techniques, les joueurs en seraient informés par un message sur le site Internet [www.fdj.fr](http://www.fdj.fr).

**Article 2**  
**Participation aux jeux « SUPER 100 € » et « SUPER JACKPOT »**

La participation au jeu « SUPER 100 € » implique la participation au jeu « SUPER JACKPOT », régi par son propre règlement. Les jeux « SUPER 100 € » et « SUPER JACKPOT » sont obligatoirement commercialisés ensemble et constituent une offre commune de jeux dont le prix de vente est fixé à 1€ et se décompose comme suit :

- 0,97€ pour le jeu « SUPER 100 € »
- 0,03€ pour le jeu « SUPER JACKPOT ».

En jouant à « SUPER 100 € », le joueur dispose d'une participation au jeu « SUPER JACKPOT », le prix unitaire de cette participation étant de 0,03€.

**Article 3**  
**Emissions d'unités de jeu et prix du jeu « SUPER 100 € »**

Le jeu est fractionné en plusieurs émissions d'unités de jeu ; chaque émission est répartie en blocs de 1 000 000 unités de jeu. Le prix de vente de l'unité de jeu est fixé à 0,97€.

**Article 4**  
**Lots du jeu « SUPER 100 € »**

Pour chaque bloc d'unités de jeu, le tableau de lots est le suivant :

Nombre de lots	Montant du lot	Total
900 lots de	100 €	90 000 €
8 000 lots de	10 €	80 000 €
30 800 lots de	5 €	154 000 €
95 000 lots de	2 €	190 000 €
165 000 lots de	1 €	165 000 €
299 700 lots formant un total de		679 000 €

Le montant des lots indiqués dans le tableau ci-dessus correspond au lot global de l'unité de jeu et peut correspondre dans certains cas à un cumul de gains au sein de la même unité de jeu.

**Article 5**  
**Description du jeu « SUPER 100 € »**

5.1. Le joueur valide sa mise en cliquant sur le bouton « JOUEZ 1€ ». La mise est débitée sur les disponibilités de son compte FDJ®. Si, pour une raison quelconque, le joueur ne peut pas voir tout ou partie du déroulement de son unité de jeu à quelque moment que ce soit après que sa mise a été débitée, il pourra en vérifier le caractère gagnant ou perdant en consultant la dernière unité de jeu enregistrée dans son historique de jeu.

5.2. L'unité de jeu est représentée à l'écran par deux zones de jeu réparties comme suit :

- une zone de jeu dénommée « Numéros gagnants » composée de 3 symboles,
- une zone de jeu dénommée « Vos numéros » composée de 15 symboles.

5.3 L'élément inscrit sous chaque symbole de la zone de jeu « Numéros gagnants » est un numéro.

L'élément inscrit sous chaque symbole de la zone de jeu « Vos numéros » est un numéro, auquel est associée une somme en euros.

Les numéros figurant sous chacune des deux zones de jeu ne peuvent être que des numéros de la liste suivante, à l'exclusion de tout autre numéro : 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45.

5.4. Le joueur clique sur chaque symbole de la zone de jeu « Numéros gagnants » et découvre, sous chaque symbole, un numéro conformément au sous-article 5.3.

Le joueur clique sur chaque symbole de la zone de jeu « Vos numéros » et découvre, sous chaque symbole, un numéro auquel est associée une somme en euros conformément au sous-article 5.3.

A tout moment de l'unité de jeu, le joueur peut cliquer sur le bouton « AUTO » afin que le système révèle automatiquement l'ensemble des cases.

5.5 Si le joueur découvre, parmi les 15 numéros de la zone de jeu « Vos numéros », un numéro identique à un numéro de la zone de jeu « Numéros gagnants », l'unité de jeu est gagnante et le joueur remporte la somme associée au numéro découvert dans la zone de jeu « Vos numéros » identique au numéro de la zone de jeu « Numéros gagnants ».

Si le joueur découvre, parmi les 15 numéros de la zone de jeu « Vos numéros » plusieurs numéros identiques à des numéros de la zone de jeu « Numéros gagnants », les sommes en euros associées à chacun des numéros découverts dans la zone de jeu « Vos numéros » identiques aux numéros de la zone de jeu « Numéros gagnants » s'additionnent pour former un lot unique indivisible.

5.6 L'unité de jeu est perdante dans tous les autres cas.

Fait le 2 octobre 2017

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des jeux

C. LANTIERI